



**Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-trois du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

29 présents + 1 pouvoir (28 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Thierry BOUYER, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mathieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGÉAI

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) :

- ✓ Jeanne BARIGAULT

1 pouvoir :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Maryse BARIGAULT, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Jacques METREAU

Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 17 juin

- **RAPPORT ANNUEL**
 - *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2019*
 - *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Année 2019*
 - *Rapport général d'activité – Année 2019*
- **COMPTABILITE – FINANCES – FISCALITE**
 - *Approbation des comptes de gestion (CG) 2019, vote des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats*
 - *Vote des budgets primitifs 2020*
 - *Vote des taux de fiscalité 2020*
 - *Effacements de dettes*
 - *Admissions en non-valeur*
 - *Convention de recouvrement*
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - *Suppressions de postes*

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
 - COVID 19 – *Plan de soutien aux entreprises du territoire*
 - COVID 19 – *Annulation loyer du Multi-services de Boussais*
 - COVID 19 – *Participation de la CCAVT au projet de Market-Place départemental*
- **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT**
 - *Tableau de recensement des décisions prises par le Président*
- **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**
 - *Subventions aux associations*
- **MEDIATHEQUE**
 - COVID 19 – *Prolongation durée d'abonnement en cours*
- **ENVIRONNEMENT**
 - *Désignation de deux référents territoriaux Ambroisie - ARS*
- **TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE**
 - *Avenant à la convention de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité*
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président ouvre la séance en transmettant le message amical de Joël MEUNIER, qui pour raisons de santé n'a pas pu participer aux dernières réunions de son mandat.

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 19 février 2020 : Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPORTS D'ACTIVITE 2019

↳ RAPPORTS ANNUELS - ANNEE 2019

Délibération n° D2020-025

- Vu les articles L. 2224-5, L. 5211-39 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les rapports ci-annexés

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'approuver les rapports suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement 2019
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019
- Rapport d'activité annuel de la CCAVT 2019

COMPTABILITE FINANCES FISCALITE

↳ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (CG) 2019

Délibération n° D2020-026

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de

gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que :

Les résultats (excédents, déficits, besoins de financement) constatés aux Comptes de Gestions et aux Comptes Administratifs 2019 sont conformes pour les budgets suivants :

- Prestations de services
- Offices du tourisme AVT
- Chevalerie du Thouet
- Dissé Location
- ZAE Dissé
- ZAE Pointe du Renard
- Auralis 1
- Auralis 2
- Auralis Location
- Multiservices
- Bâtiment sur ZAC du Grand Tillais
- ZA Le Grand Tillais
- Déchets
- Assainissement Collectif
- Budget Principal

Les Comptes de Gestion (CG) de ces budgets, dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Aucune observation n'est formulée.

🗳️ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Délibération n° D2020-027

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Président sort de la salle et ne participe pas au vote), le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-président, approuve et adopte sans réserve les Comptes Administratifs 2019 des budgets suivants et décide de l'affectation des résultats telle qu'indiquée ci-dessous :

Communauté de Communes Airvudais-Val du Thouet - bilan 2019 en euros

														S P I C ET SPA A AUTONOMIE FINANCIERE			
														ASS COLLECTIF	SPA DECHETS	OFFICES DU TOURISME AVT	
	PRESTATIONS DE SERVICES	CHEVALERIE	DISSE LOCATION	ZAE DISSE	ZAE PTE DU RENARD	AURALIS 1	AURALIS 2	AURALIS LOCATION	MULTI SERVICES	Bâtiment sur ZAC Grand Tillais	ZA Le Grand Tillais	BUDGET PRINCIPAL	ENSEMBLE				
INVESTISSEMENT	Soit le décaissement reporté (a)	0	15 489,58	44 194,87	0,00	-115 708,17	-759,40	-280 232,33	-124 499,03	4 728,94	-70 113,82	-19 622,88	-479 156,31	-1 038 869,04	248 130,11	-37 537,01	0
	Recettes de l'exercice (b)	0	6 812,71	0,00	90 030,78	115 708,17	70 543,02	483 221,54	124 499,03	16 360,01	12 860,02	3 962,88	953 198,27	1 876 882,21	768 896,54	145 082,89	0
	Dépenses de l'exercice (c)	0	6 419,78	108 832,88	90 030,78	115 708,17	15 048,79	510 557,17	128 872,16	14 978,43	9 289,43	11 353,50	673 749,23	1 684 749,24	454 700,25	89 870,37	0
	Résultat de l'exercice (b - c)	0	392,93	-108 832,88	0,00	0,00	55 493,23	-27 335,63	-3 073,13	1 381,58	3 480,60	-7 390,62	279 447,07	192 232,97	314 196,29	55 112,52	0
	Résultat cumulé (a + b - c)	0	15 882,51	-84 647,99	0,00	-115 708,17	54 733,33	-320 897,89	-128 872,16	8 108,52	-86 633,22	-27 413,79	-198 719,25	-848 759,09	582 328,40	17 575,51	0
	RAR recettes (d)	0	150,00	0,00						0,00	0,00		750 532,00	750 532,00	573 338,00	10 382,00	0
RAR dépenses (e)	0	0,00	0,00						0,00	0,00		96 797,19	96 797,19	1 135 665,40	10 920,00	0	
Besoin ou excédent de financement cumulé (a + b - c + d - e)	0	16 032,51	-84 647,99	0,00	-115 708,17	54 733,33	-320 897,89	-128 872,16	8 108,52	-86 633,22	-27 413,79	454 015,50	-182 871,28	0,00	17 047,51	0	
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur reporté (A)	0	-218 877,44	65 994,38	0,00	0,00	40 940,10	0,00	1 197,23	-39 075,32	0,00	0,00	496 615,95	247 285,03	199 928,17	131 965,78	0
	Recettes de l'exercice (B)	-	164 192,03	188 753,00	90 030,78	115 708,17	28 383,12	494 974,74	158 454,78	18 380,91	10 200,03	7 149,79	4 827 060,43	6 083 285,78	827 838,80	991 610,18	-
	Dépenses de l'exercice (C)	-	212 694,47	31 303,20	90 030,78	115 708,17	69 783,12	494 974,74	28 942,82	22 147,40	482,53	7 547,17	4 429 787,32	5 503 653,72	658 353,59	1 019 067,87	-
	Résultat de l'exercice (B - C)	0,00	-48 502,44	157 449,80	0,00	0,00	-41 400,00	0,00	129 511,96	-3 766,49	9 717,47	-387,41	397 273,11	579 612,06	-80 524,79	-27 457,70	0,00
	Résultat cumulé (A + B - C)	0,00	-367 439,84	203 014,18	0,00	0,00	-759,89	0,00	130 799,28	-41 653,79	9 717,47	-387,41	893 889,06	828 877,09	169 401,38	104 507,89	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT (art 1068)	0,00	0,00	64 647,99	0,00	0,00	0,00	0,00	128 672,16	0,00	9 717,47	0,00	0,00	203 037,62	0,00	0,00	0,00	
Report en fonctionnement	0,00	-367 439,84	138 366,19	0,00	0,00	-759,90	0,00	2 037,12	-41 855,76	0,00	-387,41	893 889,06	623 839,46	169 401,38	104 507,99	0,00	

- Vu le CGCT sur l'adoption des budgets primitifs
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019
- Vu l'avis favorable du SPIC Assainissement Collectif en date du 25 mai 2020
- Sur proposition de M. Le Président

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire adopte les budgets primitifs 2020 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet avec affectation des résultats 2019. Les budgets primitifs 2020 s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET EN EUROS	Section d'investissement équilibrée à	Section de fonctionnement équilibrée à
Prestations de services	0 €	0 €
Chevalerie du Thouet	22 032,51 €	553 739,84 €
Bâtiment Dissé Location	234 347,99 €	306 566,19 €
ZAE Le Dessus de Dissé	90 030,78 €	90 030,78 €
ZAE La Pointe du Renard	231 412,34 €	115 706,17 €
Auralis 1	69 783,12 €	15 809,69 €
Auralis 2	837 466,10 €	499 498,14 €
Auralis Location	262 172,16 €	170 100,00 €
Multiservices de Boussais	23 108,52 €	66 255,76 €
Bâtiment sur ZAC du Grand Tillais	74 217,47 €	65 500,00 €
ZA Le Grand Tillais	34 847,33 €	12 871,04 €
Budget Principal	2 952 525,11 €	5 751 162,54 €

Déchets	97 775,00 €	1 071 944,64 €
Assainissement Collectif	1 746 885,44 €	847 453,68 €
Offices du tourisme AVT	0,00 €	63 940,00 €

- Vu le CGCT
- Vu le budget principal de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet validé pour l'année 2020
- Vu le montant de la fiscalité directe inscrit au budget primitif 2020

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2020 :

Taxe foncier bâti (TFB)	2,94
Taxe foncier non bâti (TFNB)	13,58
Contribution foncière des entreprises (CFE)	25,05

- Vu l'exposé de M. le Président et la présentation nominative des effacements de dettes

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire est informé de l'effacement de dettes suivant le tableau ci-dessous :

Abonnés	Budget déchets	Budget Assainissement collectif	Total
LES TROIS MARIE	176,40 €	1 270,39 €	1 446,79 €
Amélie COUTANCEAU	90,00 €	-	90,00 €
Emmanuel DELAFOY	200,58 €	325,90 €	526,48 €
Laurence METZINGER - COLIN	-	1 167,43 €	1 167,43 €
Total	466,98 €	2 763,72 €	3 230,70 €

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

- Vu le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique
- Vu les crédits disponibles inscrits aux différents budgets concernés

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur suivant les états transmis et les tableaux ci-dessous :

N° liste	Budget Assainissement collectif
2261980812	314,11 €
2262160812	162,24 €
2262161112	110,31 €
2262161412	117,91 €
2262760512	11,41 €
2263150212	22,01 €
2320180512	864,34 €
Total	1 602,33 €

CONVENTION DE RECouvreMENT

- Vu la délibération n° D2019-110 en date du 08 octobre 2019 validant l'engagement partenarial avec la DDFIP
- Vu le projet de convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- Valider la convention de recouvrement des produits locaux jointe en annexe
- Autoriser M. le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

☞ SUPPRESSIONS DE POSTES**Délibération n° D2020-033**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 novembre 2019,
- Considérant les vacances de poste

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de supprimer, à compter du 1^{er} juillet 2020 :
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**☞ COVID 19 - PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE****Délibération n° D2020-034**

- Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108, et la modification de l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État pour soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 (2020/C 112 I/01)
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-4, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants
- Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19, notamment ses articles 4 et 11
- Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19
- Vu l'Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID 19
- Vu le Décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Vu la Décision de la Commission Européenne du 30 mars 2020, notifiée sous le numéro SA. 56823 autorisant les aides octroyées par le fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID 19 et des mesures prises pour limiter cette propagation
- Vu la Décision de la Commission Européenne du 20 avril 2020, notifiée sous le numéro SA. 56985 permettant d'octroyer des aides aux entreprises dans le contexte de la crise du COVID 19
- Vu la délibération n°2016-3141 du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine du 19 décembre 2016 adoptant le Schéma Régional de développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine du 27 décembre 2016 portant approbation du Schéma Régional de développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- Vu la Décision du Président la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet approuvant la signature de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine
- Vu la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'approuver les trois dispositifs d'aide et leurs règlements d'intervention
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

- Considérant les difficultés économiques du restaurateur exploitant le restaurant multi-services de Boussais, locataire de la CCAVT, touché par une fermeture administrative durant 2 mois ½

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'annuler le loyer du restaurant multi-services de Boussais sur la deuxième quinzaine de mars 2020 et les mois d'avril et mai 2020
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

- Considérant l'intérêt de cette plateforme pour les acteurs économiques de l'Airvaudais-Val du Thouet

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'approuver la participation de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au projet de market-place « Ma Ville – Mon Shopping » initié par les chambres consulaires départementales pour un montant de 1 421,47 €
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu les demandes de subvention déposées
- Vu les documents fournis : compte rendu d'activité et budget prévisionnel

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire accorde les subventions suivantes :

SUBVENTION	MONTANT VOTE EN 2020
CENTRE SOCIOCULTUREL AVT (FESTIVAL LES MURS ONT DES OREILLES)	1 000,00 €
CENTRE SOCIOCULTUREL AVT (FESTIVAL DANSES ET MUSIQUES DU MONDE)	1 500,00 €
ASSOCIATION « LES RENDEZ-VOUS DE SAINT-LOUP »	562,00 €
RADIO VAL D'OR	6 500,00 €
MEF DU THOUARSAIS	2 276, 50 €
LE REVE DE L'ABORIGENE	500,00 €
EOLE 79	1 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	20 180,79 €
BOGAJE	1 540,00 €

MEDIATHEQUE

COVID 19 - PROLONGATION DUREE D'ABONNEMENT EN COURS

Délibération n° D2020-038

- Considérant la période de fermeture de la Médiathèque liée au COVID19

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'approuver la prolongation de trois mois des abonnements en cours
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

ENVIRONNEMENT

DESIGNATION DE DEUX REFERENTS TERRITORIAUX AMBROISIE – ARS

Délibération n° D2020-039

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'approuver la désignation de Monsieur Daniel ROBERT comme référent élu communautaire sur la thématique de l'ambroisie

TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Délibération n° D2020-040

- Vu l'article L. 5211-3 du CGCT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'approuver la conclusion d'un avenant à la convention de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité passée avec la Préfecture des Deux-Sèvres
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

La loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, dans son article 7 a réduit le délai de convocation du Conseil d'installation de 5 jours à 3 jours francs.

Compte tenu de cette évolution, le Président demande aux élus communautaires de se prononcer sur la date qui pourrait intervenir le jeudi 9 juillet ou le vendredi 10 juillet à 18h30. La date retenue suite à cette consultation est fixée au jeudi 9 juillet 2020 à 18h30 à la Salle de Soulièvres.

A Airvault, le 26 juin 2020

Le Président,
Olivier FOUILLET.

PV sommaire affiché le 1^{er} juillet 2020